Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20250627-20251106DEL17-DE

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNCIIPAL DE L'ACHAT A L'AMIABLE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE SECTION AE N°41, SISE 21 RUE D'ARMENTIERES, 59193 ERQUINGHEM-LYS, ACCUEILLANT LES LOCAUX DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES OU LA RESIDENCE DELIOT

DELIBERATION:

Publiée le 27 juin 2025

Rendue exécutoire le 27 juin 2025

Adressée au contrôle de légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 27 juin 2025

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;

Le : 27 juin 2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 4 juin 2025

MAIRIE D'ERQUINGHEM-LYS

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :
Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;

Etaient excusés avec procuration, absents :
Monsieur Michael LEROY, procuration donnée à M. Lionel HOUZET,
Monsieur Vincent DOUCHET, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la commune d'ERQUINGHEM-LYS d'acquérir l'ensemble immobilier situé 21 rue d'Armentières, 59193 ERQUINGHEM-LYS, parcelle section AE N°3, pour une contenance de 2409 m², propriété de l'EHPAD D'ERQUINGHEM-LYS (HOSPICES CIVILS),

Vu l'avis du Domaine de la valeur vénale du bien, en date du 26 mai 2025 et annexé à la présente délibération ;

Considérant que sur cette parcelle est édifiée un ensemble immobilier composé d'un bâtiment construit en 1925 en façade de la rue d'Armentières, d'un bâtiment supplémentaire construit en 1988, qui accueille un Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes.

L'ensemble dénommé « Résidence Déliot » mesure 746 m² au sol. Il est construit sur 3 niveaux (R+2), pour une superficie totale de 2238 m² et accueille 46 résidents.

Considérant que grâce à l'acquisition de cette propriété bien située et bien desservie en centre-ville, contiguë aux espaces verts et naturels du Parc Déliot, de l'ilot Déliot, la commune va mettre en œuvre une opération d'intérêt public local.

A la suite de l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'établissement réuni en séance plénière le 24 juin 2025, la commune demande à acquérir ce terrain bâti moyennant le prix principal de 500.000 €.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20250627-20251106DEL17-DE

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

Achat du 21 rue d'Armentières (EHPAD), P.2

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal entérine **à l'unanimité**, la proposition d'achat à l'amiable par la commune, de l'ensemble immobilier sise 21 rue d'Armentières, 59193 ERQUINGHEM-LYS au montant de 500.000 € ;

Le Conseil Municipal autorise **à l'unanimité**, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

La commune prendra en charge les frais de notaire relatifs à cette acquisition.

L'acquisition et les frais annexes, seront inscrits au budget communal.

MAIRIE D'ERQUINGHEM-LYS (NORD)

Adopté Pour Ampliation
Le Maire

Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN